

REGLEMENT Semi marathon entre Loire et Château et 10 kms des Mées

Retrait des dossards :

Samedi 3 mars après midi 15 à 18h à la nouvelle salle du Carroir, 3 Impasse de la Vallée à la Chaussée Saint Victor et dimanche 4 mars de 7h30 à 9h15 au stade de La Chaussée Saint Victor. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

CERTIFICAT MEDICAL

- Pour les non-licenciés : présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- Pour les licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (Licence Athlé compétition, Licence Athlé Santé Loisir option running ou Pass'Running) : présenter obligatoirement la licence
- Sans présentation du certificat médical ou de la licence, la participation aux courses sera refusée.

Assurance : les Organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF n°2752918K. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Parcours : Départ et arrivée au stade de la Chaussée Saint Victor. Parcours campagne, sur route et chemin, légèrement vallonné. Le parcours est fermé à la circulation. Très bel environnement entre Loire et Châteaux.

Dossard : Le dossard doit être mis en évidence afin qu'il soit détectable par les divers tapis sur le parcours et éviter ainsi de ne pas apparaître sur le classement. (La puce y est associée).

Signalisation : au sol - Panneaux à chaque kilomètre sur tréteaux.

Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement quelconque.

Annulation d'une inscription : tout concurrent ne pourra prétendre à quelconque remboursement en cas d'annulation de son inscription à partir du 31 janvier de l'année en cours.

Aucun changement de coureur sur une inscription par l'organisation à partir du 18 février 2018

Chronométrage : Horloge sur la ligne d'arrivée.

Age : Semi : Course ouverte à partir de la catégorie : Junior
10 km Course ouverte à partir de la catégorie : Cadet

Résultats : Résultats affichés à l'arrivée et consultables sur le site www.asj41.fr.

Sécurité : Assurée par Signaleurs et Secouristes ainsi que par une équipe médicale et ambulance. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Horaires : Départ pour les deux courses : Stade de la Chaussée Saint Victor le 4 mars 2018 à 9h15 pour le semi-marathon et 9h45 pour le 10km.

Accompagnateurs : Interdits sur le parcours. Pas de vélos sauf organisation ASJ.

Droit d'image : Le soussigné autorise expressément les organisateurs de l'ASJ running 41 à utiliser les

images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la législation y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Données personnelles : les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés dans le cadre de la prospection et d'envois d'informations.

Ravitaillements : 5ème, 10ème, 15ème km et à l'arrivée : ravitaillements sportifs plus un ravitaillement gastronomique au 18,5 km.

Animations : Des animations musicales seront réparties sur l'ensemble du parcours.

Douches W-C et Vestiaires : Aux vestiaires du stade de la Chaussée Saint Victor.

Récompenses : Pour les deux courses : aux 3 premiers hommes et femmes scratch dans chaque catégorie. (Hommes et Femmes)

Cadeaux : A tous les participants.

Photos : seront visibles sur le site www.asj41.fr

Respect de l'environnement :

Privilégier le canal internet pour les inscriptions, les échanges par mails, newsletters.

Covoiturage conseillé par le site blablacar.

Soyez Ecoresponsable en jetant vos déchets, gobelets.. etc.. dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui surviendraient durant la manifestation, y compris dans les vestiaires.